Date de publication sur le site www.creuse.fr : 04/05/2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260504-26_DAG_40-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

D.A.G. –Arrêté n° 2026 – 121

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Elodie BLANC, Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services du Département

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3221-3, L.3211-2 et D.1617-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,

VU l'arrêté du Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique en date du 27 juin 2007 modifié portant application de l'article D.1617-23 du CGCT relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

VU le guide interne des procédures en matière de marchés publics du Département,

VU l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,

VU les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,

VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

VU la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,

VU la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260504-26_DAG_40-AR

VU la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

VU la délibération n° CD2021-12/1/14 du Conseil Départemental du 17 décembre 2021 et son Annexe relatives au personnel départemental et à l'adaptation des emplois,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 novembre 2025 portant affectation de Madame **Elodie BLANC** sur l'emploi de Directrice Générale Adjointe des Services, en charge du « Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique »,

VU l'arrêté n°2026-813 de la Présidente du Conseil Départemental en date du 9 avril 2026 confiant à Madame **Elodie BLANC** l'intérim de la Direction Générale des Services à compter du 11 mai 2026,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 28 août 2023 portant affectation de Monsieur **Anthony ZOLLINO** sur l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services, en charge du « Pôle Cohésion des Territoires »,

VU l'arrêté n°2023-2661 de la Présidente du Conseil Départemental en date du 30 octobre 2023 portant détachement de Monsieur **Anthony ZOLLINO**,

CONSIDÉRANT la fin des fonctions de Monsieur **Philippe BOMBARDIER,** Directeur Général des Services du Département ;

CONSIDÉRANT la vacance de l'emploi de Directeur Général des Services du Département,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité de la Direction générale des services ;

ARRETE

Article 1er :
Délégation est donnée à Madame **Elodie BLANC,** Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services du Département, à l'effet de signer tout acte, toute décision, tout arrêté, tout contrat et plus généralement tout document concernant les affaires du Département, **à l'exclusion** :

- des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente,
- des délibérations du Conseil Départemental et de la Commission Permanente,
- des marchés de toute nature d'un montant supérieur à **500 000 € hors taxe**.
- des baux ou conventions de mise à disposition de locaux, dont le Département est locataire ou occupant, d'un montant supérieur à **500 000 €** sur la durée totale de l'occupation.

Madame **Elodie BLANC,** Directrice Générale Adjointe des Services du Département en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services peut être désignée comme représentant du Pouvoir Adjudicateur, à ce titre elle est dûment habilitée par le Maître de l'ouvrage, à l'engager dans le cadre des marchés et à le représenter dans l'exécution des marchés.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260504-26_DAG_40-AR

Article 2 :
En matière d'échange de données électroniques entre l'ordonnateur et le comptable au moyens de l'application Hélios, la transmission au comptable par voie ou support électronique, **Madame Elodie BLANC,** Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services du Département, est habilitée à signer de manière électronique, les pièces nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes, la signature des bordereaux récapitulatifs des mandats de dépenses et des titres de recettes vaut certification du caractère exécutoire des pièces justificatives.

Article 3 :
En cas **d'absence ou d'empêchement** de Madame **Elodie BLANC,** Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des services, la délégation de signature qui lui est accordée aux articles 1er et 2e sera exercée par Monsieur **Anthony ZOLLINO**, Directeur Général Adjoint des Services, en charge du Pôle Cohésion des Territoires.

Article 4 :
La signature de la Présidente du Conseil Départemental est également déléguée, sous la responsabilité de Madame **Elodie BLANC**, Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services du Département, par arrêtés subséquents, aux Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs, et Responsables de service, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives.

Article 5 :
Le présent arrêté entrera en vigueur **le lundi 11 mai 2026.**

Article 6:
Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Article 7 :
L'arrêté n° 2026-025 du 23 février 2026 portant délégation de signature à Monsieur **Philippe BOMBARDIER**, Directeur Général des Services, est abrogé.

Fait à GUERET, le 4 mai 2026
La Présidente du Conseil départemental,

Signé : Valérie SIMONET